

DEPARTEMENT  
DES  
ALPES-MARITIMES

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Comité du  
SYNDICAT MIXTE ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE DES AM

Séance du 18 JANVIER 2002

Objet : L'an deux mille deux et le dix-huit Janvier  
à dix-sept heures

Demandes de  
subvention  
Européenne  
Communes  
éligibles  
"Manifestations  
Musicales"

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte, s'est réuni au  
nombre prescrit par le règlement, dans le centre de  
Lantosque, sous la présidence de Monsieur Jean THAON

Présents ou représentés :

0201/07

MM. THAON, ALUNNI, BALDINI, BARBIER, BONNET, BRUN, CLARY,  
LORENZI, MORANI, PELLETIER, REGHEZZA.  
MMES BRUN, FORESTIER, FULCONIS, GIUDICELLI, LAURIERE,  
PASTORE, SOMARIA, STEFANI.

Le Président rappelle à l'Assemblée que l'action du Syndicat est  
exclusivement dirigée au bénéfice des populations défavorisées du Haut  
et Moyen Pays du département des Alpes-Maritimes.

Le développement du service culturel de qualité au bénéfice des  
populations en zone rurale s'est accru au cours de l'année 2001 par  
l'organisation de manifestations musicales de qualité dans tous les  
centres d'enseignement.

En conséquence, le Président propose de reconduire la demande de  
subvention 2001 pour 2002 et de solliciter l'Union Européenne au titre  
des communes éligibles à l'objectif 2, de l'état au titre de la  
D.R.A.C. et de la Région, des subventions pour la réalisation de  
l'opération "Manifestations Musicales", dont le montant est évalué à  
69.350 Euros.

Où l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, le Comité :

- sollicite au titre des communes éligibles à l'objectif 2, des  
subventions au taux le plus élevé auprès de l'Union Européenne, de  
l'Etat et de la Région,
- charge le Président d'effectuer toutes les démarches nécessaires à  
la réalisation de cette opération.

Ainsi fait, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les Membres présents.  
Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Président,  
Jean THAON

